

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS****SEANCE DU 9 JUILLET 2020 A 18 HEURES 30***Intervention de madame la présidente :*

[....] sortir exceptionnellement de la salle des Etats dans laquelle nous avons nos habitudes. En tant que président en exercice il me revenait de convoquer ce Conseil. Il me revient maintenant de l'ouvrir, et en vertu du code général des collectivités territoriales, de demander au doyen d'âge de l'assemblée de bien vouloir prendre la présidence maintenant de ce Conseil, jusqu'à l'élection du nouveau président.

Il semblerait qu'il s'agisse de Pierre Doat, qui est né en juillet 1946.

Est-ce que quelqu'un revendique sa place ? En général, personne ne se précipite, mais Pierre, il semblerait qu'à l'unanimité tu sois effectivement proclamé doyen. Donc je veux bien s'il te plaît que tu viennes assurer la présidence de séance le temps d'élire le nouveau président de l'agglomération.

Merci Pierre.

Intervention de monsieur Doat :

Bonsoir à tout le monde. Alors ce soir si je suis le doyen bien sûr je le dois surtout à mon âge vous l'avez très bien compris.

Je suis ravi d'occuper le fauteuil de président de séance. C'est une séance particulière que celle de l'installation de notre Conseil. Nous nous trouvons aussi dans un lieu un peu spécial au regard des contraintes sanitaires, mais je suis confiant sur le fait que tout va se dérouler dans de bonnes conditions.

Mon rôle va se limiter à un sujet unique mais d'importance puisqu'il s'agit de l'élection du président de l'agglomération. J'aurais pu profiter de la place qui m'est donnée pour vous délivrer un message ou vous prodiguer quelques conseils. Ceux qui me connaissent savent que cela n'est pas dans mon tempérament ni même dans ma manière de faire.

Ce que nous devons en premier lieu aux citoyens qui nous ont élus, c'est notre humilité devant la tâche à accomplir, et notre engagement à bien faire. Je vous souhaite collectivement de ne pas en manquer.

Il convient à présent de respecter le formalisme qui s'applique. Je vais en premier lieu procéder à l'appel des délégués titulaires, puis des délégués suppléants. Je vous demanderais à l'appel de votre nom de bien répondre présent. En cas d'absence du délégué titulaire, il sera vérifié la présence du délégué suppléant et noté dans le procès-verbal de séance que le suppléant est votant.

Je vous demande également de me fournir les procurations pour le cas où les élus titulaires seraient absents et représentés.

Je vous rappelle qu'un conseiller titulaire ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Les porteurs de procurations sont invités à se manifester à l'appel du nom du délégué qu'il représente.

Je vais commencer l'appel :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Éric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-

Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamponini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron ;

Nous allons passer aux conseillers suppléants :

Cindy Cocquart ; Jacques Roussel ; Marie-Thérèse Lacombe ; Marie-Edith Nespoulous ; Marie Esteveny ; Marie-Christine Cabal ; Agnès Bru ; Christian Lafon ; Jacky Miquel ; Nathalie Lacassagne.

Je constate que le quorum est acquis puisqu'il fallait plus du tiers de l'effectif, soit 17 élus ; et que notre Conseil peut valablement délibérer.

Il faut désigner, pour continuer cette élection, un secrétaire de séance. Cela revient au plus jeune en principe, le plus jeune c'est Camille Demazure.

Est-ce qu'il est là Camille Demazure ? Tu me rejoins.

Après c'est Laurent Tonicello, mais nous en avons besoin que d'un, et Grégory Averous, éventuellement si quelqu'un avait été défaillant.

Est-ce que vous voulez que cette nomination soit faite à bulletins secrets ? Sinon, on fera une élection à mains levées.

Personne n'est pour le vote à bulletins secrets ? Pour le secrétaire de séance je veux dire.

C'est pour ne pas alourdir l'élection. Si tout le monde est d'accord, voilà ce que l'on va faire.

Je vous invite à voter ce bulletin ordinaire à mains levées.

Monsieur Demazure, si vous êtes d'accord, je demande au Conseil communautaire de vous élire secrétaire de séance.

Intervention de monsieur Demazure :

Avec joie.

Intervention de monsieur Doat :

Alors qui est pour la désignation de monsieur Demazure en qualité de secrétaire de séance ?

Je pense que c'est l'unanimité.

Qui s'abstient, à la limite ce sera plus simple.

Qui est contre ?

A l'unanimité alors.

Monsieur Demazure vous êtes désigné secrétaire de séance par l'ensemble de ce Conseil.

DEL2020_049 Election du président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le doyen d'âge, rapporteur,

Suite aux élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, un nouveau Conseil communautaire est installé.

Il convient à présent de procéder à l'élection du président.

L'article L5211-9 stipule qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

L'article L5211-2 rend applicables au président et au Bureau les dispositions relatives aux maires et adjoints non contraires aux dispositions particulières du Code Général des

Collectivités Territoriales concernant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale. En conséquence, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue du Conseil, et, après deux tours, à la majorité relative, conformément aux dispositions applicables aux maires.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Conformément à l'article L2122-12, l'élection du président sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures suivant le scrutin.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du président dans les conditions précitées et de procéder au recueil des candidatures.

Candidature(s) recueillie(s) :

- Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
- Monsieur Pascal PRAGNERE

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 ; L 5211-6 ; L5211-6-1 ; L5211-9 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et leur répartition par commune membre ;

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT QUE madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, ayant obtenu 39 voix sur 50 suffrages exprimés, est élue présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Doat :

Maintenant nous allons procéder à l'élection du président du Conseil communautaire.

Pour cette élection, si un conseiller demande de passer par un isoloir, il y a un isoloir à notre disposition. Mais il n'y a aucune obligation dans ce cadre d'élection. Toutefois si la demande est faite, on vous donnera droit de passer par l'isoloir. Seuls ceux qui le souhaitent s'y rendront.

Je rappelle que conformément à la loi, par transposition des articles L2122-7 10 et 12 relatifs à l'élection du maire et des adjoints, le président de la communauté d'agglomération est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Les élections seront rendues publiques par voie d'affichage dans les 24 heures.

Pour cela, il faudrait que je sois assisté par des assesseurs. Alors je demande deux

volontaires. Qui veut faire les assesseurs ? Ne vous bousculez pas, mais il n'en faut deux. Ou alors je les désigne d'office.

Thierry.

Il en faut un autre, ou une autre, peu importe.

Maintenant je vais recueillir les candidatures.

Qui parmi nous est candidat pour exercer les fonctions de président ?

Madame Stéphanie Guiraud-Chaumeil.

Qui d'autre ?

Monsieur Pragnère.

Est-ce qu'il y a d'autres candidates ou candidats ?

S'il n'y en n'a pas d'autre, alors, une question : souhaitez-vous prendre la parole pour exposer votre candidature ?

Monsieur Pragnère.

Vous aurez le droit de réponse si vous le désirez madame.

On vous écoute monsieur Pragnère.

On n'entend rien là.

Intervention de monsieur Pragnère :

Merci.

Merci monsieur le président.

L'urgence climatique et l'urgence sociale, encore aggravées par la crise sanitaire du covid19, nous imposent de changer de cap et d'engager des politiques territoriales concrètes pour plus d'écologie et de justice sociale.

La précédente mandature n'ayant pas été à la hauteur de ces enjeux, et madame Guiraud-Chaumeil ne me semblant peut-être pas déterminée à opérer un virage radical, je présente ma candidature pour insuffler un nouvel élan à notre territoire, et mettre en œuvre une politique résolument écologique et sociale, pour affronter un avenir qui promet d'être difficile. Je vous remercie.

Intervention de monsieur Doat :

Madame Guiraud-Chaumeil vous souhaitez répondre ?

Alors, des bulletins de vote vous ont été remis sur table pour ce scrutin. Vous avez des enveloppes et bien sûr des bulletins. L'urne, on va la faire circuler. Nous passerons devant vous et vous mettrez votre bulletin dans l'urne. Pour ceux qui souhaitent l'isoloir, il est à votre disposition, mais ce n'est pas une obligation. Est-ce que cela vous convient ?

Nous allons commencer. Je déclare ouvert le premier tour de scrutin.

Mesdames et messieurs les assesseurs, vous constatez que pour le début du premier tour de scrutin, l'urne ne contient aucun bulletin. Il n'y a pas de triche.

Marie-Corinne Fortin, c'est fait ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, a donné pouvoir à Michel Franques ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ;

Ça revient ici. Non non non, ici.

Marie-Claire Géromin ; Je peux voter de suite si vous voulez, ou attendre la fin, comme vous voulez ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

On va procéder au dépouillement. Le 50^{ème} délégué ayant été constaté, je déclare le bulletin

clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Un seul scrutateur comptabilise les bulletins dans l'urne. Tu les comptes.

Le nombre doit être équivalent au nombre de votants.

50 bulletins.

Vous allez procéder à la lecture des bulletins et noter le nombre de votes obtenus par les candidats. Il y en a un qui va procéder au double comptage.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : 39 voix.

Pascal Pragnère : 6 voix.

5 votes blancs.

On va féliciter madame Guiraud-Chaumeil qui est élue présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Vous pouvez applaudir messieurs mesdames.

Toutes nos félicitations.

Je vais te céder ma place bien volontiers.

Intervention de madame la présidente :

Mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée, et même pour un certain nombre d'entre vous renouvelée.

J'ai bien entendu, à cette instant, une pensée pour celles et ceux de nos collègues qui pour diverses raisons ne poursuivront pas leur mandat dans cette assemblée. A chacun et chacun je souhaite exprimer ma gratitude, notre gratitude, pour leur investissement durant toutes ces années dans l'intérêt de notre territoire.

Les élus que nous sommes, avons le sens des responsabilités. Nous savons prendre des décisions et les assumer. Ce sens des responsabilités que nous partageons devra plus que jamais être le fondement de nos relations dans cette assemblée communautaire. Des relations basées sur l'échange, la confiance mutuelle, la recherche du consensus au sein des différentes instances de notre agglomération.

Le Grand Albigeois mérite une véritable unité dans la continuité de l'action, mais également dans le changement que nous impose le contexte dans lequel nous évoluons. Parce que si notre intercommunalité a des fondations solides, à la fois institutionnellement et financièrement, elle va aussi devoir faire face aux conséquences tant économiques que sociales de la crise sanitaire que nous traversons collectivement depuis plusieurs mois.

Nous devons sans délai prendre la mesure des enseignements que nous en avons tirés. La place prépondérante de notre compétence économique dans l'accompagnement des entreprises, pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent d'ores et déjà ou aux difficultés qu'elles seront amenées à rencontrer dans les temps à venir, devra plus que jamais être réaffirmée.

Nous avons également vu combien était cruciale pour nos concitoyens la question des mobilités au sens large. Quelles soient douces ou traditionnelles, individuelles ou collectives, le PDU et ses déclinaisons opérationnelles prennent plus que jamais tout leur sens. Les enjeux d'aménagements du territoire, abordés à travers le PLUI et le nouveau plan local de l'habitat à venir, seront également centraux dans ce mandat qui débute. Qu'il s'agisse notamment de la nécessité de se sentir bien chez soi, de la possibilité d'accéder à la propriété pour le plus grand nombre, de l'attention portée à la maîtrise foncière, ou encore à la préservation des équilibres entre rural et urbain. L'engagement déterminé et durable de notre agglomération sur les questions d'environnement, qu'il s'agisse par exemple de sujets liés à l'eau ou aux déchets, mais aussi de transition écologique, prendra encore plus de sens et demeurera au centre de nos politiques publiques. Une écologie qui ne s'oppose pas à l'économie, une économie elle-même au service du développement durable et de l'emploi.

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir plus longuement ensemble sur les nombreux projets que devra développer notre intercommunalité dans les semaines, les mois et les années à venir.

Mais en cet instant, je souhaite rappeler le fondement de notre pacte communautaire. Chaque commune, quelle que soit sa taille ou sa démographie, doit bénéficier des différentes politiques mises en œuvre par notre agglomération.

L'idée encore parfois répandue qu'une commune pourrait avoir ou même vouloir une quelconque suprématie sur les autres, est une vision totalement dépassée, pour ne pas dire

affreusement archaïque, de notre engagement communautaire.

Je vous propose donc plutôt de continuer, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, à construire notre avenir commun sur la base d'un dialogue respectueux, constructif et permanent entre l'ensemble des maires de notre communauté. Le Bureau doit demeurer une force de proposition et d'impulsion absolument indispensable à la bonne conduite des affaires de notre agglomération. Le Conseil est et restera notre instance délibérante souveraine. Ce lieu d'échanges et de débats le plus ouvert possible sur l'ensemble des questions qui intéressent à la fois le territoire et qui relèvent de la compétence de notre établissement. Ce Conseil communautaire devra être préservé dans la plénitude de ces débats.

La loi engagement et proximité permettra également sur ce mandat à venir une encore plus grande implication des conseillers municipaux qui pourront être plus que jamais des acteurs de nos projets et de leur mise en œuvre.

Nous aurons aussi à cœur, je l'espère, de toujours garder à l'esprit l'attente de nos concitoyens. Ils souhaitent de l'apaisement et de la sérénité. Nos débats devront en être le reflet, nous le leur devons. Tout comme nous devons poursuivre nos échanges avec nos partenaires, sur lesquels nous savons pouvoir compter et qui eux aussi savent pouvoir compter sur nous.

Plus que jamais notre agglomération aura beaucoup à gagner en développant une indispensable complémentarité avec les intercommunalités voisines. Et nous sommes tous conscients de la nécessité des coopérations accrues entre intercommunalité de notre département.

Le département du Tarn justement, à travers son président Christophe Ramond, est pour nous un partenaire majeur avec lequel nous entretenons une relation confiante et constructive, ainsi que des partenariats significatifs dans l'intérêt du territoire.

Je souhaite évidemment que nous puissions poursuivre l'ancrage du Grand Albigeois dans le dialogue métropolitain noué avec Toulouse Métropole, qui trace une perspective gagnant/gagnant pour les collectivités qui la compose.

Et bien entendu, la Région Occitanie restera un partenaire de premier ordre pour les projets que nous portons. Nous nous impliquons avec la Région Occitanie dans la conduite de nombreuses politiques publiques.

Enfin, nous devons avoir une politique beaucoup plus proactive de mobilisation des financements européens, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Tout ceci ne sera néanmoins rendu possible que par l'implication de nos équipes mobilisées pour mettre en œuvre notre projet partagé pour le développement durable et raisonné de l'Albigeois.

Autorisez-moi à leur adresser aussi, en notre nom collectif, puisque nous n'avons pas encore eu l'occasion de le faire dans cette assemblée, notre sincère reconnaissance pour leur admirable sens du service public, leur engagement au service du public, durant toutes ces semaines de confinement et pour mettre en place le déconfinement progressif.

Notre agglomération peut s'appuyer sur les compétences de ses cadres et de l'ensemble de ses agents, pour mettre en œuvre le projet communautaire, et nous savons pouvoir compter sur eux, qui donnent vie à ces projets avec loyauté et conviction, dévouement et sens des responsabilités.

Enfin, je ne terminerai pas mon propos sans en appeler encore une nouvelle fois à un nouvel acte du processus de décentralisation de notre pays. L'État doit davantage laisser respirer les territoires. Nous ne devons plus continuer à être enfermés dans des normes et des règlements tatillons, qui nous étouffent, qui brident les initiatives et qui apparaissent bien souvent en décalage avec les réalités locales.

Chers collègues, nous avons déjà fait du bon travail ensemble, et nous allons continuer. Nous avons un véritable projet communautaire. Il nous revient maintenant de l'enrichir à travers la vision des nouveaux élus, mais aussi en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, qui nous conduiront peut-être à prioriser différemment un certain nombre d'actions que nous avons envisagé de faire pour répondre encore mieux aux attentes des grands albigeois.

Ce projet nous devons le mettre en œuvre, chacun et chacune à sa place, dans ses mandats, dans ses délégations. Alors ensemble, plus déterminés que jamais, je vous propose que nous construisions dès aujourd'hui le Grand Albigeois de demain.

Je vous remercie.

Nous pouvons donc passer maintenant à la suite des élections, qui doivent avoir lieu dans la foulée, et donc nous allons avant de procéder à l'élection des différents vice-présidents et membres du Bureau communautaire.

Nous allons devoir déterminer le nombre de membres dans le Bureau communautaire de notre agglomération.

DEL2020_050 Fixation du nombre de vice-présidents et d'autres membres du Bureau

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

L'article L5211-10 stipule que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des communes au sein du bureau, il vous est proposé de fixer à **22** le nombre de membres du Bureau avec la répartition suivante :

6 membres pour la commune d'Albi,
2 membres pour la commune de Saint-Juéry,
1 membre pour chacune des 14 autres communes.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour ce qui concerne la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en application de la règle de droit commun, le nombre maximum de vice-président serait donc fixé à 10.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Si le conseil communautaire décide de faire application de cette disposition, le nombre de vice-présidents pourrait être modulé entre 11 et 15. Il est précisé que cette disposition serait sans incidence financière car l'enveloppe indemnitaire est constante.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et leur répartition par commune membre ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil communautaire d'assurer au sein du bureau une représentation équilibrée des communes,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 22 le nombre de membres du Bureau et à 15 le nombre de vice-présidents.

Intervention de madame la présidente :

Vous le savez, la règle serait de pouvoir avoir 10 vice-présidents. Nous avons la possibilité de porter ce chiffre à 15 vice-présidents, et d'avoir un nombre d'élus dans le Bureau communautaire qui serait de 22 élus.

C'est la proposition que nous vous faisons dans cette délibération. Sachant que la répartition des 22 élus est bien évidemment d'un représentant par commune, 5 représentants supplémentaires pour la commune d'Albi, un représentant supplémentaire pour la commune de Saint-Juéry, pour tenir compte des effets démographiques.

Est-ce qu'il y a sur cette délibération des questions, des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous mettions au vote cette délibération, et donc nous sommes bien sur la fixation des membres du Bureau à 22 dont 15 vice-présidents.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2020_051 Election des vice-présidents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et des autres membres du Bureau

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

Le Conseil communautaire a fixé à 22 le nombre de membres du Bureau dont 15 vice-présidents.

Il convient à présent de procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Il s'agit d'un scrutin uninominal, à bulletins secrets.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix, un troisième tour est organisé et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égal partage des voix, le plus âgé est élu.

Ces élections seront rendues publiques dans les 24 heures suivant le scrutin par voie d'affichage

Les candidatures suivantes ont été recueillies pour chacun des postes de vice-président :

Premier vice-président : Monsieur David DONNEZ

Deuxième vice-président : Madame Elisabeth CLAVERIE

Troisième vice-président : Monsieur Thierry DUFOUR

Quatrième vice-président : Madame Anne-Marie ROSÉ

Cinquième vice-président : Monsieur Pierre DOAT

Sixième vice-président : Monsieur Philippe GRANIER

Septième vice-président : Monsieur Gérard POUJADE

Huitième vice-président : Monsieur Patrice DELHEURE

Neuvième vice-président : Monsieur Marc VENZAL

Dixième vice-président : Monsieur Jérôme CASIMIR

Onzième vice-président : Monsieur Yves CHAPRON

Douzième vice-président : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Treizième vice-président : Monsieur Grégory AVEROUS

Quatorzième vice-président : Monsieur Éric GUILLAUMIN

Quinzième vice-président : Monsieur Michel TREBOSC

Les candidatures suivantes ont été recueillies pour chacun des autres postes de membres du bureau :

Premier conseiller communautaire membre du Bureau : Monsieur Roland GILLES

Deuxième conseiller communautaire membre du Bureau : Madame Naïma MARENGO

Troisième conseiller communautaire membre du Bureau : Monsieur Michel FRANQUES

Quatrième conseiller communautaire membre du Bureau : Monsieur Jean-Michel BOUAT

Cinquième conseiller communautaire membre du Bureau : Monsieur Bruno LAILHEUGUE

Sixième conseiller communautaire membre du Bureau : Monsieur Camille DEMAZURE

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et leur répartition par commune membre ;

VU le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT QUE monsieur David DONNEZ est élu Premier vice-président et le déclare installé

DIT QUE madame Élisabeth CLAVERIE est élue Deuxième vice-présidente et la déclare installée

DIT QUE monsieur Thierry DUFOUR est élu Troisième vice-président et le déclare installé

DIT QUE madame Anne-Marie ROSÉ est élue Quatrième vice-présidente et la déclare installée

DIT QUE monsieur Pierre DOAT est élu Cinquième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Philippe GRANIER est élu Sixième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Gérard POUJADE est élu Septième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Patrice DELHEURE est élu Huitième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Marc VENZAL est élu Neuvième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Jérôme CASIMIR est élu Dixième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Yves CHAPRON est élu Onzième vice-présidents et le déclare installé

DIT QUE monsieur Jean-François ROCHEDREUX est élu Douzième vice-présidents et le déclare installé

DIT QUE monsieur Grégory AVEROUS est élu Treizième vice-présidents et le déclare installé

DIT QUE monsieur Éric GUILLAUMIN est élu Quatorzième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur Michel TREBOSC est élu Quinzième vice-président et le déclare installé

DIT QUE monsieur ROLAND GILLES est élu Premier conseiller communautaire membre du Bureau et le déclare installé.

DIT QUE madame Naïma MARENGO est élue Deuxième conseillère communautaire membre du Bureau et la déclare installée.

DIT QUE monsieur Michel FRANQUES est élu Troisième conseiller communautaire membre du Bureau et le déclare installé.

DIT QUE monsieur Jean-Michel BOUAT est élu Quatrième conseiller communautaire membre du Bureau et le déclare installé.

DIT QUE monsieur Bruno LAILHEUGUE est élu Cinquième conseiller communautaire membre du Bureau et le déclare installé.

DIT QUE monsieur Camille DEMAZURE est élu Sixième conseiller communautaire membre du Bureau et le déclare installé.

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons donc avec l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération et des autres membres du Bureau.

Je vous propose que nous procédions de la même manière que pour l'élection précédente. Et je vais vous proposer un certain nombre de candidature. Bien évidemment, si d'autres membres du Conseil communautaire se portent candidat à ses élections, ils nous le feront savoir, en levant la main, en demandant la parole.

Nous allons commencer par le premier vice-président.

Je vous proposerais à la candidature de premier vice-président : Monsieur David Donnez,

maire de Saint-Juéry.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour ce poste de premier vice-président ?

Bien. Je pense que nous sommes quand même obligés de voter à bulletin secret. Donc nous allons reprendre nos stylos et nos papiers, la liste des élus, et on va recommencer le processus électoral.

Je vois que les assesseurs s'auto-saisissent. C'est parfait.

Monsieur le maire de Cunac a envie de continuer ou laisse sa place à quelqu'un ?

Il y aura 22 élections en tout. Donc on aura le temps de tous participer au processus électoral.

Intervention de monsieur Camille Demazure (pour l'appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux, j'ai oublié Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron ;

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Nous allons donc pouvoir procéder au dépouillement.

Cela ne changera pas grand-chose à l'élection. Ce que je vous proposerais c'est de vous épeler ensuite les noms des candidats, puisque c'est vrai que l'on se connaît moins, et on sera sûr qu'il n'y a pas de mauvaise interprétation et de mauvaise orthographe.

Intervention de monsieur Camille Demazure :

Donc résultat du vote : 1 vote nul ; 7 votes blancs ; 42 votes pour David Donnez.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur le premier vice-président. Je pense que tout le monde se réjouit autour de la table. Sachez que je me réjouis tout particulièrement à titre personnel de pouvoir faire ce binôme avec vous. Nos premiers échanges depuis ces derniers jours sont vraiment porteurs de belles perspectives. Je suis ravie de ce binôme. Et je suis ravie également qu'il puisse y avoir un binôme président/premier vice-président avec un nouveau, qui ne l'est plus depuis maintenant, ou en tout cas nous sommes tous nouveaux depuis le début de cette nouvelle assemblée.

Donc merci d'avoir accordé votre confiance à notre premier vice-président.

Je vous propose que dans la foulée nous fassions exactement la même chose avec la deuxième vice-présidence pour laquelle on vous propose la candidature d'Elisabeth Claverie, maire de Lescure-d'Albigeois.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour cette deuxième vice-présidence ?

S'il n'y en n'a pas, on va pouvoir procéder aux opérations de vote.

Donc madame Claverie.

Intervention de monsieur Camille Demazure (appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron ;

Intervention de madame la présidente :

Félicitations madame Claverie et bienvenue dans le Bureau communautaire. Vous connaissez bien les rouages de l'administration pour déjà bien travailler avec elle, donc on va pouvoir poursuivre d'une autre manière.

Je vous propose que l'on passe maintenant au troisième vice-président, on vous propose la candidature de Thierry DUFOUR.

Ce n'est pas que nous n'allons pas le soumettre au vote, monsieur Dufour ; est-ce qu'il y a d'abord d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autres candidats, est-ce que vous accepteriez que l'on se passe des enveloppes ? Cela nous ferait peut-être gagner un petit peu de temps sur le dépouillement. Parce que je vous rappelle que nous en sommes au troisième vice-président et qu'il y a encore un peu de monde derrière. Donc si vous l'acceptez, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on enlève les enveloppes ? Tout le monde est d'accord pour qu'on fasse avec les bulletins comme ça ? Allez.

Par contre je vais peut-être demander à deux nouveaux volontaires s'il vous plaît de pouvoir venir tenir l'urne. Merci monsieur Mallé.

Monsieur Tarricone ou monsieur Jackson ; monsieur Jackson qui a l'air d'avoir besoin de se dégourdir les jambes depuis tout à l'heure, on y va. Merci.

Intervention de madame la présidente (appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Merci.

Thierry, on peut te demander de venir dépouiller, cela ne t'ennuie pas ? Merci.

Intervention de madame la présidente (Résultats du vote) :

10 blancs et 40 voix. Monsieur Dufour, félicitations pour cette élection.

On continue avec la quatrième vice-présidence, une candidature de madame Anne-Marie Rosé.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que l'on passe au vote.

On garde la même équipe, cela ne vous ennuie pas ? S'il vous plaît.

En fait pour ne rien vous cacher j'avais prévu que nous pourrions peut-être passer les uns après les autres pour jouer le rôle d'assesseur. Mais il semblerait que tous les assesseurs soient ensuite obligés de signer le procès-verbal. Donc pour être sûrs de la régularité des élections ont va éviter d'être 50 à signer le procès-verbal.

Tous ceux qui n'avaient pas encore levé la main pousse un grand ouf de soulagement. Je crois que nous allons tourner avec l'équipe des 4 assesseurs, ou un autre binôme si vous le souhaitez. Mais il ne faudrait pas qu'on change trop souvent les assesseurs non plus pour être sûrs de ne pas compliquer les choses ensuite.

Donc pour madame Rosé ; on y va :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de Monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

9 blancs, 1 nul et 40 voix pour.

Intervention de madame la présidente :

Parfait. Félicitations madame Rosé.

On poursuit dans l'ordre du tableau, avec la candidature au poste suivant de Pierre Doat.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que l'on procède aux opérations de vote.

Est-ce qu'un troisième binôme d'assesseurs ?

Vous continuez Thierry ? Cela ne t'embête pas ? Merci.

Donc Pierre Doat, pour la commune d'Arthès.

Intervention de monsieur Demazure (appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ;

Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

8 blancs, 42 votes pour Pierre Doat.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations Pierre.

On poursuit, le vice-président suivant, nous avons la candidature de Philippe Granier, maire de Cambon d'Albi.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous passions aux opérations de vote.

Intervention de monsieur Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

7 blancs, 43 votes pour.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup, et bienvenue donc au nouveau maire de Cambon.

On passe à la vice-présidence suivante, et on vous propose la candidature de Gérard Poujade, maire du Séquestre.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour cette nouvelle vice-présidence ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous passions aux opérations de vote.

Ce qui devait arriver, arriva. En attendant que l'urne se débloque, nous allons faire une petite annonce, non pas publicitaire, mais l'on parlait tout à l'heure des partenariats avec les intercommunalités voisines ; je vous annonce que Pascal Bugis vient d'être élu président de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet. Leur conseil est en même temps que le nôtre.

On poursuit.

Intervention de monsieur Demazure (Appel des votants) :

Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel

Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :
11 blancs, 39 votes pour Gérard Poujade.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup, Félicitations.

On continue donc avec l'élection suivante. On vous propose comme candidat Patrice Delheure, maire de Castelnau de Lévis.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous passions aux opérations de vote.

Intervention de monsieur Demazure : (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Éric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure ? (Résultats du vote) :
7 blancs, 43 votes pour Patrice Delheure.

Intervention de madame la présidente :

Bienvenue au nouveau maire de Castelnau au bureau communautaire.

On poursuit les élections au bureau communautaire avec la candidature de Marc Venzal, maire de Cunac.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, on peut procéder au vote.

Intervention de monsieur Demazure : (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.
Merci.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :
9 blancs, 41 voix pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur le maire de Cunac. Bienvenue.
On poursuit avec le candidat suivant, monsieur le maire de Fréjairolles, Jérôme Casimir.
Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?
S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous passions au vote.

Intervention de monsieur Demazure : (Appel des votants)

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Camille Demazure ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :
6 blancs, 44 votes pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations et bienvenue monsieur le maire de Fréjairolles.
On continue avec l'élection suivante, je pense que nous avons quasiment fait la moitié.
On poursuit avec la candidature d'Yves Chapron, maire de Terssac.
Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?
S'il n'y en n'a pas, je vous propose que nous passions aux opérations de vote.

Intervention de monsieur Demazure : (Appel des votants)

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

7 votes blancs, 43 votes pour Yves Chapron.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur le maire de Terssac.

On poursuit avec l'élection suivante, on vous propose la candidature de Jean-François Rochedreux, maire de Saliès.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, donc pour Jean-François Rochedreux.

Intervention de monsieur Camille Demazure : (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

7 votes blancs, 43 votes Jean-François Rochedreux.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations Jean-François Rochedreux.

On poursuit avec l'élection suivante, on vous propose la candidature de Grégory Averous, conseiller municipal de Dénat, maire adjoint de Dénat d'ailleurs.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, on peut procéder au vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure : (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

1 vote nul ; 5 votes blancs, 44 votes pour monsieur Averous.

Intervention de madame la présidente :

Bienvenue au bureau communautaire.

On poursuit avec la candidature d'Éric Guillaumin, maire de Carlus.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, je vous propose que l'on passe au vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

6 votes blancs, 44 votes pour.

Intervention de madame la présidente :

Bienvenue Éric Guillaumin, pour la commune de Carlus.

On poursuit avec la candidature de Michel Trébosc, maire de Rouffiac.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, on peut procéder au vote.

Intervention de monsieur Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

6 votes blancs, 44 votes pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur le maire de Rouffiac.

On poursuit l'élection au sein du bureau communautaire avec la candidature de Roland Gilles, maire adjoint d'Albi et donc conseiller communautaire d'Albi.

Peut-être Roland pouvez-vous faire un petit..., voilà, que tout le monde vous repère.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

8 votes blancs, 42 voix pour Roland Gilles.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur Gilles, bienvenue dans le Bureau communautaire.

On poursuit les élections au sein du bureau communautaire avec la candidature de Naïma Marengo, conseillère communautaire d'Albi. Naïma était déjà conseillère communautaire.

*Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?
S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.*

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (résultats du vote) :

6 votes blancs, 44 votes pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations, bienvenue au Bureau communautaire madame Marengo.

On poursuit avec la candidature que nous vous proposons de Michel Franques, qui est également conseiller communautaire d'Albi.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Donc on peut passer aux opérations de vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

8 votes blancs, 42 voix pour Michel Franques.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur Franques.

On poursuit avec la candidature de Jean-Michel Bouat, également conseiller

communautaire d'Albi.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, on peut passer au vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

10 blancs, 40 voix pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations monsieur Bouat.

On poursuit avec l'avant dernière élection, on vous propose la candidature de Bruno Lailheugue. L'orthographe de son nom est sur le plan de table.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Donc la candidature de Bruno Lailheugue.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

6 blancs, 44 voix pour.

Intervention de madame la présidente :

Je vous propose que nous procédions à la 22^{ème} et dernière élection pour le bureau

communautaire. Et un vent de jeunesse va souffler sur le bureau avec la candidature de Camille Demazure, conseiller communautaire de la commune de Saint-Juéry. S'il n'y a pas d'autres candidats, on peut procéder au vote.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Appel des votants) :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, absente ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ;

Intervention de madame la présidente (poursuit l'appel) :

Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron.

Intervention de monsieur Camille Demazure (Résultats du vote) :

6 votes blancs, 44 voix pour.

Intervention de madame la présidente :

Félicitations et bienvenue donc au Bureau communautaire.

Nous avons donc bouclé la composition de ce Bureau. Merci à chacune et chacun pour votre patience. Merci aux assesseurs pour leur aide.

Je vous propose qu'on poursuive donc maintenant avec la délibération suivante à l'ordre du jour de notre Conseil.

DEL2020_052 Charte de l' élu local

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

L'article L5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. ». Je vous en donne donc lecture.

Il est également stipulé que le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la section III du chapitre VI du titre 1^{er} Livre II – Vème partie du CGCT portant sur les conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la communauté d'agglomération dainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Ces documents vous ont été adressés avec la convocation à la présente séance, et sont annexés

à la présente délibération.

Aussi, je vous demande de prendre acte de la lecture de la charte de l'élu et de la communication des dispositions sus-visées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la charte de l'élu ci-annexée dont lecture a été donnée,

VU le texte des dispositions de la section III du chapitre VI du titre 1^{er} Livre II – Vème partie du CGCT ci-annexé,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte.

De la lecture de la charte de l'élu et de la remise d'une copie de celle-ci,

De la remise d'une copie des textes relatifs aux dispositions de la section III du chapitre VI du titre 1^{er} Livre II – Vème partie du CGCT.

Intervention de madame la présidente :

Il s'agit de la charte de l'élu local. Alors ce n'est pas que cela me fasse rêver de vous en infliger une nouvelle fois la lecture, d'autant que vous l'avez tous entendue dans les Conseils municipaux. Mais comme je ne voudrais surtout pas que notre Conseil soit frappé d'invalidité si l'on ne respecte pas le passage de la lecture et que l'on soit obligé de refaire le vote au prochain Conseil, on va la lire quand même. Elle n'est pas si longue que ça finalement.

Et vous avez ensuite en annexe les éléments du CGCT concernant les conditions d'exercice des mandats concernant les élus des communautés d'agglomération.

Alors, la charte de l'élu local : (Madame la présidente lit la charte).

Cela n'appelle pas de commentaires particuliers. Donc sauf intervention des uns et des autres, je vous propose que nous passions à la délibération suivante ;

DEL2020_053 Indemnités de fonction du président, des vice-présidents, et des conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonction

Pilote : Ressources humaines

Le (La) président(e), rapporteur,

Les articles L5211-12 et L5216-4 du code général des collectivités territoriales et le décret n°2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 déterminent les modalités de calcul et d'attribution des indemnités de fonction des présidents

et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article 82 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 ouvre aux autres conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions du président la possibilité de percevoir une indemnité, dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents (code général des collectivités territoriales L2123-24-1, L5211-9).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de déterminer l'enveloppe indemnitaire globale par référence aux indemnités maximales prévues pour le président et les vice-présidents d'une communauté d'agglomération dont la population est égale à celle de l'ensemble des communes composant cet EPCI (tranche de 50 000 à 99 999 habitants).
- de fixer, dans le cadre de cette enveloppe globale maximale, le montant des indemnités allouées de manière égalitaire entre le président, les vice-présidents, et les conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonction. Le montant ainsi calculé s'élèverait à 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (sur un effectif du bureau de 22 membres).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002,

VU le décret 2004-615 du 25 juin 2004,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre

6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

FIXE l'enveloppe indemnitaire globale par référence aux indemnités maximales prévues pour le président et les vice-présidents d'une communauté d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants.

FIXE l'indemnité de fonction du président, des vice-présidents, et des conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonction à 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (sur un effectif du bureau de 22 membres).

Intervention de madame la présidente :

La délibération suivante est relative aux indemnités de fonction du président, des vice-

présidents, et des conseillers communautaires, ayant reçu délégation de fonctions, c'est-à-dire l'ensemble des 22 élus que vous venez de nommer, d'élire au Bureau communautaire.

Nous avons, comme d'habitude, appliqué les montants qui sont liés à la strate dans laquelle nous sommes, c'est-à-dire une strate de communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants.

Nous vous proposons de ne pas modifier le système antérieur, et de partager le montant global de l'indemnité due au Bureau communautaire en 22 parts égales, comme c'était le cas précédemment. Donc nous vous proposons de poursuivre ce mode de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Les six conseillers communautaires d'Albi.

Pardon ?

Oui, mais je crois que l'on a bien repéré quels étaient les six qui s'abstiennent d'une manière générale depuis le début du Conseil monsieur Pragnère. Après je peux vous citer nommément si vous le souhaitez mais je crois qu'on a tous bien compris d'où venait les six voix régulièrement.

Donc on peut passer à la délibération suivante,

DEL2020_054 Délégation d'attributions du conseil communautaire au président

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

Conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 et à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le président, les vice-présidents ou les membres du Bureau dans son ensemble" peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Dans les conditions prévues par la loi et pour faciliter, dans toute la mesure du possible, le fonctionnement de notre agglomération en évitant notamment que le Conseil communautaire ne soit saisi de trop nombreuses questions qui nécessitent un traitement rapide ou qui ont une portée limitée, il est proposé au conseil communautaire de donner délégation d'attributions au président pour :

1. Procéder, dans la limite des crédits prévus au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans les conditions ci-après :

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le président ou la présidente pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, Euribor - ou un taux fixe.

3. Réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le président ou la présidente pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 5.** Prendre toute décision concernant la préparation, la constitution et la conclusion des conventions de groupement de commandes avec les entités soumises à la réglementation des contrats de la commande publique.
- 6.** Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses en qualité de bailleur ou de preneur.
- 7.** Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 8.** Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- 9.** Accepter les dons et legs.
- 10.** Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.
- 11.** Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12.** Fixer le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- 13.** Exercer, au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire.
- 14.** Intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ; devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que devant le Tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté d'agglomération.
- 15.** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- 16.** Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté d'agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ou régional.
- 17.** Exercer au nom de la communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 18.** Exercer le droit de préemption urbain ou y renoncer.
- 19.** Déléguer le droit de préemption urbain aux organismes habilités (article L211-2 et L213-3 et) lorsque, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, ils ont manifesté leur intérêt pour préempter.

20. Établir ou concéder des servitudes et accomplir toutes les formalités administratives y afférent.

21. Conclure les conventions avec les organismes extérieurs pour lesquelles la communauté d'agglomération de l'Albigeois n'engage pas de dépenses supérieures à 20 000 € HT.

22. Décider de l'octroi des aides au recrutement conformément au règlement voté par délibération du 29 juin 2017, sur avis du Bureau, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette action.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉCIDE de donner délégation à la présidente pour :

1. Procéder, dans la limite des crédits prévus au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans les conditions ci-après :

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le président ou la présidente pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou

plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, Euribor - ou un taux fixe.

3. Réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le président ou la présidente pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,

- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5. Prendre toute décision concernant la préparation, la constitution et la conclusion des conventions de groupement de commandes avec les entités soumises à la réglementation des contrats de la commande publique.

6. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses en qualité de bailleur ou de preneur.

7. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

8. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

9. Accepter les dons et legs.

10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.

11. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

12. Fixer le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13. Exercer, au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le

conseil communautaire.

- 14.** Intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ; devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que devant le Tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté d'agglomération.
- 15.** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- 16.** Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté d'agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ou régional.
- 17.** Exercer au nom de la communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 18.** Exercer le droit de préemption urbain ou y renoncer.
- 19.** Déléguer le droit de préemption urbain aux organismes habilités (article L211-2 et L213-3 et) lorsque, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, ils ont manifesté leur intérêt pour préempter.
- 20.** Établir ou concéder des servitudes et accomplir toutes les formalités administratives y afférent.
- 21.** Conclure les conventions avec les organismes extérieurs pour lesquelles la communauté d'agglomération de l'Albigeois n'engage pas de dépenses supérieures à 20 000 € HT.
- 22.** Décider de l'octroi des aides au recrutement conformément au règlement voté par délibération du 29 juin 2017, sur avis du Bureau, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette action.

Intervention de madame la présidente :

La délibération suivante concerne les délégations d'attribution du Conseil communautaire au président.

Donc vous avez eu la communication des dispositions des délégations d'attribution qui vous sont proposées d'attribuer au président.

Là aussi je vais vous en épargner la lecture. Peut-être avez-vous des questions ou des remarques s'agissant de la liste de ces délégations ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc ; monsieur Pragnère ; madame Paturey ; monsieur Tonicello ; madame Hibert ; et monsieur Cabrolhier.

Est-ce qu'il y a des votes contre, pour pardon ?

Merci.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 à savoir :

- l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président de la commission,
- et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

L'élection est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à l'article D1411-5 du CGCT, les règles de dépôt des listes sont fixées par l'assemblée délibérante.

Les candidatures prennent la forme d'une liste qui, comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

Il est proposé de fixer la date limite de dépôt des listes candidates au plus tard à 12 heures le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus. Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand à Saint-Juéry.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

FIXE la composition conformément à l'article L1411-5 du CGCT à savoir :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président la commission,
- cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle.

FIXE les modalités de dépôt des listes candidates pour siéger à la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :

1/ Les listes présentées comportent :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;

Ou

- moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

2/ **FIXE** la date limite de dépôt des listes candidates au plus tard à 12 h le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus.

Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand à Saint-Juéry.

Intervention de madame la présidente :

Nous pouvons poursuivre avec la délibération relative à la création de la commission d'appel d'offres et fixation des modalités de dépôt des candidatures.

Vous le savez, commission d'appel d'offres qui résulte d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Bien évidemment, on est totalement dans le cadre des conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Afin de ne pas alourdir le temps de ce Conseil par la fixation d'un certain nombre de listes, nous vous proposons de reporter le vote de composition de cette commission au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 21 juillet, on y reviendra ; et de fixer la date limite des dépôts des listes au plus tard à 12h00 le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus, c'est-à-dire au plus tard à 12h00 le 21 juillet.

Les conditions de dépôts de listes sont dans la délibération. Soit en main propre soit sous pli cacheté au secrétariat de l'agglomération.

Est-ce qu'il y a, s'agissant de cette procédure, des questions ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Madame Paturey vous voulez prendre la parole ? C'est bon ? Parfait.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2020_056 Création de la commission de délégation de service public et fixation des modalités de dépôt des candidatures

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) président(e), rapporteur,

L'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L1121-3 du code de la commande publique.

La commission de délégation de service public intervient dans les procédures de passation de

délégations de service public.

Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et de donner un avis sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

L'élection est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à l'article D1411-5 du CGCT, les règles de dépôt des listes sont fixées par l'assemblée délibérante.

Les candidatures prennent la forme d'une liste qui, comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

Il est proposé de fixer la date limite de dépôt des listes candidates au plus tard à 12 heures le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus. Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand à Saint-Juéry.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

ACTE la composition de la commission de délégation de service public conformément à l'article L1411-5 du CGCT à savoir :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président la commission,
- cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle

FIXE les modalités de dépôt des listes candidates pour siéger à la commission de délégation de service public ainsi qu'il suit :

1/ Les listes présentées comportent :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT) ;

ou

- moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-

4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT).

2/ Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand – Saint-Juéry au plus tard à 12 h le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus.

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons avec une délibération qui fixe également les modalités de vote des représentants de notre Conseil au sein de la commission de délégation de service public, puisque là aussi vous le savez, la commission de délégation de service public nécessite la désignation d'un certain nombre d'élus dans le cadre d'un scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste là aussi.

La commission de délégation de service public intervient dans la procédure de passation de délégation de service public en donnant un avis sur les candidatures, et également un avis sur les avenants de contrats de délégation dès lors qu'ils entraînent une augmentation globale supérieure à 5 % du montant initialement conclu.

Là aussi, on vous propose de déposer les listes au plus tard à 12h00 le jour de la séance au cours de laquelle seront désignés les membres de cette commission ; à savoir au plus tard à 12h00 le 21 juillet. Toujours pareil, soit par remise en main propre au secrétariat de l'agglomération, soit par réception d'un pli cacheté.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Je vous remercie.

Nous avons donc épuisé, non pas que les conseillers communautaires, mais aussi l'ordre du jour de cette séance.

Je vous remercie à nouveau pour votre patience. Il était important que l'on puisse prendre le temps de constituer ce Bureau communautaire.

On se retrouve le 21 juillet pour un certain nombre de délibérations, dont la composition des deux commissions dont on vient de parler.

Merci aux uns et aux autres et donc rendez-vous le 21 juillet.

Bonne fin de soirée.